



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur HÔTELLERIE

7^{ème} professionnelle qualifiante et complémentaire option TRAITEUR-ORGANISATEUR / TRAITEUR-ORGANISATRICE DE BANQUETS ET DE RÉCEPTIONS

FORMATION COMMUNE

nombre d'heures/semaine

Éducation physique	2
Français	2
Religion catholique	2
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2

OPTION GROUPEE

nombre d'heures/semaine

Travaux pratiques	10
Technologie	4
Gestion	4

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

nombre d'heures/semaine

Mathématique	2
Néerlandais ou Anglais (spécifique à l'option)	2

TOTAL	34 heures
--------------	------------------

Conditions d'admission

- Avoir suivi avec fruit une 6^{ème} professionnelle ou technique du secteur « Hôtellerie ».

Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
 - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
 - ✓ composition de famille avec filiation.



Frais Scolaires

7^{ème} année professionnelle de qualification

Traiteur et organisateur de banquets et réceptions

Frais de fonctionnement	7° P
	TOB

Frais Obligatoires

fourniture des photocopies	70,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
Repas (consommé ou non / 1x par semaine)	120,00 €
Fourniture spécifique à certain cours de l'option	200,00 €
Total	440,00 €

Frais Facultatifs (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	40,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	20,00 €
Total à prévoir en fonction des activités	500,00 €

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication - Nom Prénom Classe

a.s.b.l. Institut Ilon Saint-Jacques

rue des Carmes 12 – 5000 Namur T : 081 25 37 80 – 81 F : 081 22 61 87

www.ilon saintjacques.be info@ilon saintjacques.be Matricule 251/9.236.027 BCE 0843.184.231 (RPM Namur)